

Mémoire présenté au Comité permanent des finances
Consultation prébudgétaire
4 août 2017

Présenté par Katherine Carleton, C.M.
Directrice générale
Orchestras Canada/Orchestres Canada
Courriel : katherine@oc.ca
Téléphone : 705-243-6640
C. P. 2386, Peterborough (Ontario) K9H 2K2

Sommaire

Au nom de ses 130 orchestres membres et associés de tout le Canada, du public qu'ils mobilisent et des collectivités qu'ils servent, Orchestras Canada/Orchestres Canada (OC) est fier de pouvoir contribuer aux consultations prébudgétaires du Comité permanent des finances.

Nos recommandations se fondent sur le potentiel accru du secteur artistique canadien, grâce à l'important investissement dans le Conseil des arts du Canada annoncé dans le Budget 2016 et maintenu en 2017. Merci!

Recommandation 1 : *Veiller à ce que l'investissement sur cinq ans de 180 millions de dollars dans le Conseil des arts, annoncé dans le budget de 2016, soit soutenu et pleinement réalisé dans le plan financier à long terme du Canada.*

Recommandation 2 : *Reconnaître l'importance fondamentale de la capacité numérique dans les arts en veillant à ce que soient en place des politiques et des programmes fédéraux exhaustifs, intégrés, accessibles et avant-gardistes.*

Recommandation 3 : *Améliorer le programme Incitatifs aux fonds de dotation (du Fonds du Canada pour l'investissement en culture du ministère du Patrimoine canadien) pour aider les organismes artistiques et culturels à développer des revenus stables à long terme par la croissance des fonds de dotation.*

Recommandation 4 : *Aider les organismes artistiques et culturels à offrir des possibilités d'emploi à temps plein axées sur la carrière aux récents diplômés d'établissements postsecondaires par l'élargissement du programme Jeunesse Canada au travail.*

Introduction

Tandis que le Comité réfléchit au Budget 2018 et aux mesures fiscales que pourrait adopter le gouvernement du Canada, nous comprenons qu'il cherche à obtenir des idées et des recommandations qui permettraient aux Canadiens et aux entreprises du Canada de gagner en productivité.

À première vue, les orchestres peuvent sembler résister aux réactions industrielles classiques vis-à-vis du défi de la productivité : il faut autant de violonistes pour jouer une symphonie de Beethoven en 2017 qu'il en fallait en 1817, lorsque la musique était encore fraîchement composée. Les avancées technologiques n'influeront pas sur le nombre de personnes requises pour faire le travail.

Si nous mesurons la productivité des orchestres par le nombre de personnes qu'ils touchent, inspirent et transforment, cependant, nous pouvons très certainement voir en quoi ils sont concernés par votre demande. Par

- un investissement de base stable et adéquat,
- une politique et un environnement de financement offrant un accès élargi aux outils numériques,
- des politiques et des programmes fédéraux facilitant l'investissement des collectivités dans les orchestres et d'autres organisations artistiques et
- l'investissement dans la formation et la planification de la succession,

les orchestres peuvent planifier avec plus de certitude, investir stratégiquement et mobiliser davantage de gens, dans leurs propres collectivités, à l'échelle du pays et partout sur la planète.

Dans le cadre d'un récent sondage, les orchestres du Canada ont confirmé croire que ces conditions pouvaient être atteintes :

- En honorant l'engagement quinquennal du gouvernement, soit de doubler le financement des arts par l'intermédiaire du Conseil des arts du Canada, portant son crédit de 181 millions de dollars en 2015-2016 à 362 millions de dollars d'ici 2020-2021. Bien que le financement du Conseil n'ait représenté que 6 % des revenus des orchestres en 2015-2016, nous savons déjà que ce financement de base permet une meilleure planification et une utilisation plus efficiente des ressources. L'accroissement du financement de base permettra un plus grand rayonnement et un investissement accru dans le capital humain.
- En veillant à ce que les organismes artistiques puissent atteindre de nouveaux publics de façons inédites, par des investissements dans l'innovation sur les plans technologique et créatif ainsi que sur celui du soutien administratif. Cette approche cadre plus directement avec l'accent mis par le Comité permanent sur la productivité et, si elle est pleinement mise en œuvre, permettra aux orchestres canadiens de mobiliser un public de tous âges, bien au-delà des salles de concert locales.
- En reconnaissant que les dons de bienfaisance et les commandites par le secteur privé jouent un rôle clé dans la vitalité des orchestres du Canada. En 2015-2016, la part des revenus de nos orchestres provenant de ces deux sources et de la collecte de fonds dans le cadre d'événements spéciaux s'est élevée à un remarquable 33,1 %. Notre expérience avec l'exemption pour gains en capital sur les dons d'actions à des organismes de bienfaisance enregistrés montre clairement qu'une politique fiscale intelligente et une conception progressive des programmes incitent les Canadiens à donner davantage. Cette année, nous recommandons des améliorations au volet Incitatifs aux fonds de dotation du Fonds du Canada pour l'investissement en culture du ministère du Patrimoine canadien, afin de promouvoir la croissance des fonds de dotation pour les organismes artistiques et culturels de toutes tailles.
- En aidant les jeunes travailleurs à décrocher leur premier emploi dans le domaine artistique, pour garantir le transfert intergénérationnel des connaissances et des occasions d'emploi pour les artistes professionnels de la relève.

Recommandations

Nos recommandations découlent de ces priorités.

Recommandation 1 : *Veiller à ce que l'investissement sur cinq ans de 180 millions de dollars dans le Conseil des arts, annoncé dans le budget de 2016, soit soutenu et pleinement réalisé dans le plan financier à long terme du Canada.*

Coûts : Aucun nouveau coût, puisque cet engagement est déjà contenu dans les plans à long terme du gouvernement du Canada.

Orchestres Canada est conscient de l'importance historique de l'investissement du gouvernement du Canada dans le Conseil des arts annoncé en mars 2016. Cet investissement aura un effet majeur et durable sur les orchestres et le secteur culturel du Canada.

Grâce à l'investissement public accru, les orchestres peuvent planifier plus efficacement, ce qui accroît l'efficacité de l'affectation des ressources. Cela signifie que :

- Les orchestres renforceront notre contribution à l'économie. Ils font partie du secteur culturel, qui injecte déjà 53 milliards de dollars dans le PIB et crée plus de 700 000 emplois. L'accroissement de l'investissement public leur permettra d'engendrer davantage d'activité économique, par une augmentation de la productivité, ce qui aura au bout du compte des retombées positives pour les Canadiens.
- Les orchestres continueront à être d'importants partenaires civiques travaillant avec des partenaires artistiques et communautaires pour bâtir des communautés dynamiques, sécuritaires et compatissantes, soit le genre d'endroits qui attirent les entreprises, aidant d'autant plus à renforcer l'économie canadienne et à créer plus d'emplois.

Les orchestres planifient leurs saisons de deux à trois ans d'avance et prennent également des engagements à long terme avec leurs musiciens. La stabilité est indispensable à la signature de contrats et la conclusion d'engagements. Afin de maximiser la productivité d'Orchestres Canada et d'optimiser le potentiel qu'un plus grand investissement dans le Conseil des arts représente pour le Canada et ses citoyens, nous prions les députés et le gouvernement du Canada d'assurer la pleine exécution de l'engagement quinquennal à renforcer l'aide.

Recommandation 2 : *Reconnaître l'importance fondamentale de la capacité numérique dans les arts en veillant à ce que soient en place des politiques et des programmes fédéraux exhaustifs, intégrés, accessibles et avant-gardistes.*

Coûts : Aucun en 2018-2019; coût potentiel à déterminer pour les années subséquentes.

Les technologies de diffusion numériques contemporaines élargissent la portée et l'influence des orchestres et artistes canadiens de façon que nous n'aurions jamais pu prévoir il y a quelques années à peine. De l'initiative Mosaïque canadienne du Toronto Symphony Orchestra (<http://mosaiquecanadienne.tso.ca/>) aux apparitions de l'Orchestre symphonique de Montréal sur Medici.tv (<http://www.medici.tv/en/partners/orchestre-symphonique-de-montreal-on-medicitv/past-events-osm/>) en passant par l'utilisation continue des technologies d'apprentissage à distance par le National Arts Centre Orchestra, pour entrer en contact avec de jeunes interprètes de tout le pays et du reste du monde, il est clair que le domaine numérique offre aux orchestres canadiens des possibilités sans égales.

Des années de contraintes en matière de financement et une approche fragmentée de la politique et des programmes de financement appuyant l'innovation numérique dans les arts sans but lucratif ont cependant fait en sorte que de nombreux orchestres canadiens soient laissés derrière. Nous sommes tous inspirés par les extraordinaires travaux déjà en cours, et voyons le potentiel pour beaucoup plus. Mais nous savons que de nombreux chefs d'orchestre – y compris ceux qui travaillent dans de petites collectivités, avec de plus petits budgets – sont frustrés par leur incapacité à accéder à la formation, aux outils et à la recherche pour les aider à atteindre davantage de gens.

Les chefs d'orchestres canadiens reconnaissent collectivement l'importance d'une multiplication des occasions de collaboration, de la formation du personnel, de l'acquisition de technologies numériques et de l'adaptation à ces technologies, ainsi que du développement de nouveaux marchés pour le contenu numérique canadien, à l'échelle du pays et partout dans le monde. Ils n'ont cependant pas l'impression que des politiques et des programmes fédéraux soient actuellement en place pour faciliter l'adoption de technologies numériques et l'innovation numérique intelligentes et efficaces dans les arts. L'innovation numérique constitue actuellement l'exception et non la règle dans notre secteur, et nous reconnaissons les occasions perdues du fait que les orchestres canadiens sont si peu nombreux à être bien positionnés pour s'engager pleinement.

Nous attendons avec impatience le résultat de l'examen Le contenu canadien dans un monde numérique du ministère du Patrimoine canadien. Nous pressons le gouvernement du Canada de s'assurer que les programmes qui appuient l'innovation numérique répondent aux besoins et aux réalités de tous les acteurs du secteur culturel, y compris les orchestres, pour qu'ensemble, en collaborant les uns avec les autres, nous puissions faire en sorte que l'économie culturelle demeure une force motrice dans la prospérité économique globale du Canada. Nous nous engageons à travailler en étroite collaboration avec le gouvernement pour trouver une place pour les orchestres dans l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles politiques et de nouveaux programmes, et nous réclamerons des initiatives qui renforcent les occasions de collaboration, aident à l'acquisition du matériel et des logiciels nécessaires pour trouver et servir de nouveaux publics et contribuent à établir l'image de marque du contenu canadien et à le vendre à l'étranger.

Recommandation 3 : *Reconnaître le rôle important que jouent la politique fiscale et la conception de programmes pour ce qui est d'inciter les Canadiens à appuyer les arts et la culture. En ce qui concerne le Budget de 2018-2019, améliorer le programme Incitatifs aux fonds de dotation (du Fonds du Canada pour l'investissement en culture du ministère du Patrimoine canadien) pour aider les organismes artistiques et culturels à développer des revenus stables à long terme par la croissance des fonds de dotation.*

Coûts : Trois millions de dollars de plus annuellement

Le gouvernement du Canada cherche à s'assurer que le code des impôts national est juste et équilibré pour tous les Canadiens et toutes les entreprises du Canada. Orchestres Canada reconnaît que c'est là important pour la réalisation des objectifs de politique publique. Tandis que le processus de modernisation se poursuit, nous pressons le gouvernement de ne pas perdre de vue le rôle critique joué par la politique fiscale pour encourager les Canadiens à donner et à investir dans les organismes et causes qui leur tiennent à cœur, eux et leurs collectivités.

Les orchestres cherchent des moyens de stabiliser et de diversifier leurs revenus, et les fonds de dotation (auxquels les contributions sont versées dans une perspective de retombées à long terme, placées à perpétuité, et desquels un déboursé annuel sert à appuyer la mission d'un organisme de bienfaisance) représentent pour eux un outil de plus en plus important. OC a commencé à recueillir de l'information sur les fonds de dotation détenus par des orchestres canadiens ou gérés en leur nom en 2005-2006; depuis, les avoirs des orchestres dans ces fonds ont crû, passant d'un peu plus de 74 millions de dollars à près de 217 millions, et les déboursés annuels de ces fonds aident à assurer la prestation des programmes artistiques et communautaires des orchestres.

Depuis 2001, le ministère du Patrimoine canadien a favorisé la croissance des fonds de dotation dédiés aux arts par une composante du Fonds du Canada pour l'investissement en culture. Les organismes artistiques peuvent demander, annuellement, à ce que les dons aux fonds de dotation soient égalés dans le cadre du programme Incitatifs aux fonds de dotation, et de nombreux orchestres, grands et petits, ont déjà pris part à ce programme.

Le programme a connu et connaît toujours un grand succès : le nombre de demandes est en augmentation et, en 2015-2016, les organismes artistiques ont amassé plus d'argent que le maximum fixé aux fins de contrepartie. Depuis le lancement du programme en 2001, par ailleurs, de grands organismes artistiques ont atteint la somme maximale à laquelle ils auraient droit dans le cadre de ce dernier, tandis que d'autres s'approchent du plafond de contrepartie annuel.

L'investissement annuel de 3 millions de dollars de plus dans le programme Incitatifs aux fonds de dotation, combiné à l'augmentation à 3 millions de dollars du plafond de contrepartie annuelle (comme l'a recommandé la Coalition canadienne des arts), permettrait de répondre à la demande croissante dans le cadre du programme tout en faisant en sorte que les organismes artistiques de toutes tailles continuent d'établir des fonds de dotation en encourageant les donateurs à entretenir une vision à long terme.

Recommandation 4 : *Aider les organismes artistiques et culturels à offrir des possibilités d'emploi à temps plein axées sur la carrière aux récents diplômés d'établissements postsecondaires par l'élargissement du programme Jeunesse Canada au travail.*

Coûts : 500 000 \$ par année.

Nous nous joignons à la Coalition canadienne des arts pour recommander, en 2018-2019, l'expansion de Jeunesse Canada au travail, un programme de stages offert par Patrimoine canadien. Grâce à l'accroissement de l'investissement dans ce programme, les jeunes travailleurs et travailleuses de la relève du domaine des arts et de la culture acquerront une précieuse expérience et amélioreront leur employabilité auprès des organismes artistiques, tandis que les organismes eux-mêmes pourront profiter de leurs compétences.

Conclusion

Orchestres Canada remercie le Comité permanent des finances de l'occasion qu'il lui a donnée de contribuer aux consultations prébudgétaires de 2018. Nous serions ravis de discuter plus en profondeur de nos recommandations avec vous.

Au sujet d'Orchestres Canada

Orchestras Canada/Orchestres Canada est l'association nationale représentant les orchestres canadiens ayant pour mandat de répondre aux besoins de ces derniers dans les deux langues officielles au moyen de recherches, d'un échange de connaissances, de la convocation de réunions et de la défense des intérêts. Orchestras Canada/Orchestres Canada compte des orchestres membres et associés dans chaque province, allant des orchestres communautaires et de jeunes aux grands ensembles professionnels.

Pour obtenir de plus amples renseignements, prière de communiquer avec :

Katherine Carleton, C.M.
Directrice exécutive, Orchestras Canada/Orchestres Canada

Katherine@oc.ca

Orchestras Canada/Orchestres Canada
Mémoire prébudgétaire présenté au Comité permanent des finances
Août 2017